GenZ 212 au Maroc. Lourdes peines après les manifestations qui ont dégénéré : de trois à quinze ans de prison ferme pour dix-sept personnes

15/10/2025 à 19h39



La cour d’appel d’Agadir a condamné mardi à des peines très sévères allant de trois à quinze ans de prison ferme dix-sept personnes reconnues coupables de violences et destructions commises à Aït Amira, province de Chtouka-Aït Baha, près d’Agadir, lors des manifestations organisées début octobre par le collectif GenZ 212. Les investigations ont conduit à l’arrestation de plusieurs suspects, accusés « d’avoir participé à des incendies volontaires, à la destruction de biens publics et privés, et à des violences à l’encontre des forces de l’ordre ».

« *Deux accusés ont écopé d’une peine de trois années de prison, un troisième a été condamné à quatre ans, tandis que neuf autres se sont vu infliger dix années de réclusion* », indique une source judiciaire à Barlamane, ajoutant que « *trois prévenus ont été frappés d’une peine de quinze ans*

d'incarcération et un autre de douze ans ». Ces peines sont vues comme un « *signal fort de la justice face aux dérives de la violence de rue* », poursuit la même source, estimant qu'elles traduisent « *la ferme détermination du pouvoir judiciaire à préserver la paix publique et à réaffirmer l'autorité de la loi* ».

Les faits incriminés se sont déroulés début octobre, lorsque des jeunes d'Aït Amira, répondant à l'appel à manifester du GenZ 212, ont pris d'assaut les rues pour réclamer des réformes dans les secteurs de l'éducation et de la santé. […]

bladi